

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE « KONE CARE » AVEC LA SOCIETE KONE

ST N° 2024 - 156

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour la commune de souscrire un contrat de maintenance « Kone Care » pour le Hall de Paris avec la société Kone,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter le contrat de maintenance « Kone Care » avec la société KONE – située ZAC de L'Arénas – Aéroport – 455, promenade des Anglais – BP 3316 – 06206 NICE Cedex 3.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le montant annuel du contrat est fixé à 1 920,00 € HT soit 2 304,00 € TTC.

Le prix mentionné ci-dessus sera révisé annuellement, à compter du 1^{er} janvier 2026, selon la formule suivante :

$$P = P0 \times (0.20 \times (FSD2 / FSD2o) + 0.70 \times (ICHT-IME / ICHT-IMEo) + 0.10 \times (BT48-10 / BT48-10o))$$

P : Prix révisé

Po : prix précédent

ICHT-IME : indice Coût Horaire de la main d'œuvre industrielle mécaniques

FSD2 : frais et services divers catégorie 2

BT48-10 : index du bâtiment-ascenseur

Les valeurs des indices seront celles du mois de juin.

ARTICLE 3 – DUREE

La durée du contrat est de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2024. Il se renouvelle par tacite reconduction par période de 1 an, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties au mois 3 mois avant l'expiration d'une période contractuelle.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 2 octobre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ